



Sommaire

Présentation et approbation du bilan des comptes ASC 2021 du CSEE AG et bilan des comptes fonctionnement 2021 du CSEE AG
Présentation et approbation du budget prévisionnel ASC du CSEE AG et présentation et approbation du budget prévisionnel de fonctionnement du CSEE AG
Vos représentants

Présentation et approbation du bilan des comptes ASC 2021 du CSEE AG et bilan des comptes fonctionnement 2021 du CSEE AG

✓ Consultation

Bilan des comptes ASC 2021 - ETATS FINANCIERS DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan 613 996,79 Euros
- chiffre d'affaires 48 914,55 Euros
- résultat net comptable 157 878,51 Euros

Bilan des comptes fonctionnement ETATS FINANCIERS DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 13 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan 319 678,61 Euros
- chiffre d'affaires Euros
- résultat net comptable 18 453,00 Euros

Vote des élus (**Comptes ASC**) :

POUR : CFDT – FO

CONTRE : CFE CGC

ABSTENTION : CGTM – CGTG – UTT UGTG

SUD absent au vote

Vote des élus (**Comptes fonctionnement**) :

POUR : CFDT – FO – CGTG – SUD

CONTRE : CFE CGC

ABSTENTION : CGTM – CGTG – UTT UGTG

Analyse de la CFE-CGC

Rappel : Comme une société, le CSE fonctionne avec des flux de capitaux, notamment des recettes et des dépenses. Autrement dit, sa survie et sa croissance dépendent de la **bonne gestion des ressources financières** dont elle dispose. D'où l'utilité de recourir à la comptabilité.

La CFE CGC était plus que surprise que le bureau du CSE (CGTM, CGTG, CFDT trésorier) n'ai toujours pas présenté aux élus les comptes au titre de l'exercice 2021. Peut-être une anguille sous roche !

De ce fait, nous avons dû réagir. **Courriel envoyé par l'avocat de la CFE CGC le 21 septembre 2022 au Président du CSE et copie le secrétaire du CSEE :**

Objet : Réunion présentation compte du CSE 2021

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire en ma qualité de Conseil de la CFE CGC ORANGE laquelle m'a saisi du défaut de présentation des comptes du CSE DOAG que vous présidez.

En effet, à date, et en dépit des dispositions de l'article R.2315-37 du Code du travail imposant la présentation et l'approbation des comptes du CSE dans le cadre d'une réunion plénière dans les six mois de la clôture de l'exercice, **aucune réunion du CSE DOAG n'a été organisée sur ce point au titre de l'exercice 2021.**

La présentation des comptes, ainsi que du rapport annuel d'activité afférent, est **pourtant primordiale** à la compréhension par **les élus et les salariés** de **l'utilisation des différentes subventions versées au CSE**. Dans ce cadre, il conviendrait qu'une réunion du CSE portant spécifiquement sur ce point soit organisée.

À défaut de diligence d'ici un mois, mon client m'a mandatée pour saisir le tribunal compétent. Naturellement, je mets, le Secrétaire du CSE, en copie de ce courriel. À toutes fins utiles, je vous saurais gré de bien vouloir transmettre le présent à votre Conseil habituel.

Un peu d'histoire : Le CE Orange DOC a été repris **avec une perte au 03/12/2019 de 237 665 euros**, un total de capitaux propres s'élevant à – 108 367 euros et un total bilan de 368 706 euros.

Afin de compenser cette diminution de capitaux propres, lors de la réunion du 04/11/2020, l'assemblée, composée de Mr KERGALL, Mr JOYAU, Mme ANSELME, Mr BARATIER et Mr GAMA, a décidé **de limiter les dépenses sur les activités de fin d'année 2020 et sur les activités à venir de 2021** et ainsi pouvoir retrouver **une situation assainie au 31/12/2021**.

C'est bien les salariés de la DOAG **qui assument les erreurs et le manque de rigueur qui ont caractérisé la gestion du CE DOC** en 2019 sur leurs droits ASC.

Nos remarques en séance (budget AEP) :

- D'après les chiffres de la Direction le budget AEP du CSE DOAG devrait être de 160 000€ or la dotation est de 267 000€. Qu'est-ce qui explique cette différence ?

De plus sur cette base, le CSE DOAG devrait reverser au CSEC 7% de cette dotation soit 18 757€. Pourquoi avoir versé au CSEC 90 881€ soit 33% de cette dotation ?

- 41 708€ pour frais de séminaire soit 25% de la dotation annuelle versée par la Direction. Quel était l'objet ? Qui a participé ? Pour quels résultats ? Nous souhaitons voir les pièces comptables qui s'y rapportent.

- Diverses rémunérations intermédiaires : 24 165€. À quoi cela correspond ?

- Voyages et déplacements : 23 163€. Nous souhaitons le détail et les pièces comptables qui s'y rapportent ?

- Frais de réception Martinique : 1 571€ et Guyane : 405€. Rien pour la Guadeloupe. Souhaite des éclaircissements ?

Nos remarques en séance (budget ASC) :

- Subvention ASC reçue de l'employeur : 1 456 830€. Le CSE de la DOAG doit en reverser 3,2% au CSEC soit 46 619€. Pourquoi avoir reversé au CSEC 75 885€ ?

- Le CSE DOAG reverse près de 80 000€ pour financer des « associations historiques » qui n'œuvrent qu'en métropole et pour un nombre très restreint des salariés d'Orange (moins de 200). Cet argent ne serait-il pas mieux utilisé s'il était à la main du CSE DOAG et servait à soutenir des associations locales aux Antilles ?

- Il y a une provision pour risques de 190 952 €. À quoi correspond -elle ? Quel est le risque ASC qui pèse sur le CSE DOAG ?

- Résultat ASC : + 157 879 €. Cet excédent sera-t-il reversé aux salariés ?

- Le CSEC a-t-il prévu de reverser le non-consommé du budget ASC 2021 vers le CSEE AG ?

Les Élus CFE-CGC, mais aussi les salariés du périmètre du CSEE AG ne sont-ils pas en droit de se poser des questions quant à l'utilisation de leur subvention ?

Les réponses du bureau du CSE à nos différentes questions sont restées très évasives. Nous restons sur notre faim !

La reprise en gestion directe du budget restauration permettrait au CSE de la DOAG d'augmenter le montant des subventions ASC (ex : voyages, sport, culture...) de 200€ par salarié sans changer le nombre et le montant d'attribution des TR. Actuellement ces 200€ de perdu par salarié financent le déficit des seules cantines métropolitaines.

Le bureau du CSEE AG (CGTG, CGTM, CFDT) préférant déléguer, plutôt que de servir des prestations aux salariés de leur périmètre, et de ce fait **abondent les caisses du CSEC (Comité Social Economique Central) et alimentent ses réserves.**

Pourquoi distribué tout cet argent au CSEC, alors qu'il serait plus profitable aux salariés de la DOAG !

De plus, la crise de la Covid19 a toujours été les bons prétextes en matière d'Activités Sociales et Culturelles (ASC) sur 2020 et 2021. Le modèle des CSE à majorité CFE-CGC Orange, a très bien fonctionné en 2020 et 2021. La crise de la covid-19 l'a démontré, **ils ont pu dépenser 100% du budget**. La Covid ne pouvait être une excuse pour ne pas agir.

Notre projet est le plus cohérent et nos propositions sont simples à mettre en œuvre via une gestion rigoureuse, transparente et une redistribution équitable :

- Pas de rétrocession de budget de fonctionnement et Activités Sociales et Culturelles au CSE Central.

- Aucun QF. **En quoi le QF est-il injuste ?**

Le système du QF (quotient familial) vous impose de fournir votre feuille d'impôt pour déterminer vos droits. Mais...

- le calcul appliqué n'est pas le calcul fiscal

- les célibataires et les parents divorcés qui n'ont pas la charge fiscale de leur(s) enfant(s) sont pénalisés

- ceux qui ont les moyens de défiscaliser touchent plus que les personnels aux revenus plus modestes, et ceux qui connaissent bien les règles peuvent « optimiser » leur QF, par exemple en décidant (ou pas) de déclarer les revenus de leur concubin-e

Pire, les organisations syndicales du CSE AG (CGTM, CGTG, CFDT) font gérer le calcul du QF par la Direction, qui dispose ainsi d'informations confidentielles, utilisables pour arbitrer l'organisation d'un éventuel plan social ... ou le niveau des indemnités de départ octroyées (ou pas) à ceux qui partent en TPS.

Un système complexe, coûteux à gérer, et tellement opaque qu'il ouvre la porte à l'erreur... voire à la fraude.

La CFE CGC Orange souhaite une autre gestion. Le modèle proposé aujourd'hui pour les Activités Sociales et Culturelles impose des avances de trésorerie pour obtenir les sommes promises.

La gestion du CSE AG, basée sur le Quotient Familial (QF) est lourde administrativement, intrusive et datée. **Les échéances électorales de 2023** vous permettront d'en changer.

Néanmoins, la CFE-CGC observe et regrette une croissance toujours plus importante **des budgets remontés au niveau du CSEC** pour gérer un ensemble de prestations dont le suivi budgétaire échappe au CSE AG.

Chez Orange SA, le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) représente au total 4,67 % de la masse salariale brute de l'UES Orange (Orange SA et Orange Caraïbes) soit 192 M€, répartis entre les CSE au prorata des effectifs, et **une moyenne de 2 200€ par personne et par an**. **La priorité de la CFE-CGC Orange est de vous restituer ce pouvoir d'achat**, via une politique de gestion des ASC généreuse et équitable, qui, tout en respectant rigoureusement le budget imparti et les règles légales, vous laisse la plus grande liberté pour choisir vos prestations.

CSE géré par la CFE CGC : Les frais de gestion s'élèvent à moins de 2 % du budget, alors que la moyenne des autres CSE étant de 20% (environ 200€ de perte pour les salariés). C'est cette politique de gestion des ASC, restauration incluse, qui est mise en œuvre par les élus de la CFE-CGC Orange à SCE/OBS maison mère et à Orange France Siège.

C'est cette même politique qui sera mise en œuvre demain dans votre CSE au sein duquel vos votes de novembre prochain donneront la majorité à la CFE-CGC Orange.

Présentation et approbation du budget prévisionnel ASC du CSEE AG et présentation et approbation du budget prévisionnel de fonctionnement du CSEE AG

✓ Consultation

Budget prévisionnel ASC

Vote des élus (**Budget ASC**) :

POUR : CFDT – FO – SUD – CGTM – CGTG

ABSTENTION : UTT UGTG

Budget de fonctionnement

Vote des élus (**Budget de fonctionnement**) :

POUR : CFDT – FO – CGTG – SUD – CGTM – CGTG

ABSTENTION : UTT UGTG

Analyse de la CFE-CGC

Pour toutes ces raisons les Élus CFE-CGC, ne pouvant par leur participation à ce scrutin cautionner ces propositions budgétaires n'ont pas pris part au vote.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :

- Diana **ETIENNE ROUSSEAU** (Baie Mahault)



- Gaëtan **ABSALON** (Fort de France)



- Hubert **LEMARQUAND** (Baie Mahault)



- Eric **DRANE** (Baie Mahault)



Vos Élus CSE suppléants :

- Marie **LORET** (Rémire Montjoly)



- Theymyre **CHARABIE** (Baie Mahault)



- Nathalie **LAURENCIN FELICIA** (Le Lamentin)



- **Votre Représentant Syndical** : Xavier **THIERY** (Saint - Martin)



Vos représentants CSSCT

Client AG : Gaëtan **ABSALON** **Réseaux et SI :** Eric **DRANE** **Fonctions support AG :** Nathalie **LAURENCIN FELICIA**